

Rapport annuel
**FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE BOIS DU QUÉBEC**
2007-2008

Pour une forêt privée à l'avant- scène



Table des matières

- Message du président - 4**
- Le conseil d'administration - 5**
- Mot du directeur général - 6**
- Les employés de la Fédération - 7**
- La gouvernance - 8**
- Les grands dossiers de l'année - 9**
- Les autres dossiers importants - 12**
- Les activités de représentation et l'information - 16**
- Les activités de mise en marché - 18**
- La Fédération canadienne des propriétaires de boisés (FCPB) - 21**
- Le cheminement des résolutions adoptées à l'AGA 2007 - 22**
- Liste des organisations administrant un plan conjoint de producteurs de bois - 30**



La Fédération des producteurs de bois du Québec regroupe des organisations de producteurs de bois, syndicats, offices, association, responsables de l'administration d'un plan conjoint encadrant la mise en marché du bois produit par des propriétaires de forêts privées. La Fédération assure une visibilité provinciale aux propriétaires de forêts privées et à ses organisations membres. Elle est appelée à prendre position sur les dossiers et initiatives ayant une incidence sur les intérêts et les activités des propriétaires de forêts privées.

Message du président

Chers consœurs et confrères
producteurs de bois,

Vous aurez occupés mes pensées une grande partie de l'année 2007-2008. Comme plusieurs d'entre vous, qui tirez un revenu important de la production de bois, j'ai été directement touché par le ralentissement des marchés. Pour nous, qui avons réduit nos livraisons et subi des baisses de prix, la crise du secteur forestier n'est pas seulement un assemblage de statistiques. C'est une baisse évidente de nos revenus, une menace à nos entreprises, un niveau de stress et de détresse que je ne souhaite à personne.

Plus l'année avançait, plus les signaux de vos difficultés me parvenaient, plus je m'inquiétais et plus je sentais l'urgence d'intervenir pour vous trouver de l'aide. Ce rapport annuel, c'est donc surtout le rapport de toutes les démarches que nous avons entreprises en votre nom, avec la ferme volonté que les autorités ne vous oublient pas. Nous n'avons pas ménagé nos efforts et nous avons cogné à de nombreuses portes, souvent plus d'une fois. Malgré le temps et les ressources qui nous faisaient cruellement défaut, nous sommes allés de l'avant, en comptant sur la précieuse collaboration des syndicats régionaux et de l'UPA, son président en tête. Nous avons porté votre

message avec conviction, partout ou cela nous semblait utile de le faire : « n'oubliez pas la forêt privée, n'oubliez pas ses producteurs! »

En portant un regard sur tout ce que nous avons accompli pendant cette année, je serai d'abord tenté d'en tirer une grande fierté. Mais quand je regarde les résultats concrets obtenus, je dois avouer une certaine déception. Nous avons bien joué notre rôle, bien fait la promotion de la forêt privée et bien défendu les intérêts de ses propriétaires, autant auprès du grand public que de nos partenaires du secteur forestier. Mais en bout de ligne, nos demandes d'aide sont restées sans réponse et des grands dossiers comme ceux de la résidualité et de la taxation foncière ont peu avancés. Pour bien résumer mon état d'esprit, je dirais que nous avons vécu une année d'inquiétudes continues, parsemée de nombreuses petites avancées, mais sans grande satisfaction.

Que retenir de tout ça? Que la prochaine année sera encore plus difficile sur les marchés et que, ralentissement économique oblige, nos gouvernements auront tendance à être prudents et à contrôler les dépenses. Si nous ne voulons pas être laissés sur le carreau, nous n'avons pas le choix. Nous devons continuer notre action collective avec la même

détermination, en nous assurant de bien nous concerter et de coordonner nos efforts le mieux possible. À lui seul, le livre vert sur les forêts et sa promesse d'un régime forestier très différent nous invite à demeurer présents, alertes et unis. C'est comme cela que nous nous sommes fait une place dans le secteur forestier et c'est la meilleure garantie pour nous d'en avoir une qui nous convienne dans le futur.

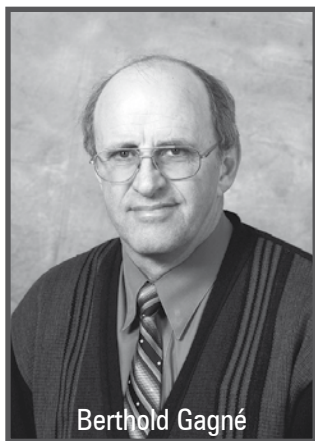


Pierre-Maurice Gagnon

*Président du conseil
d'administration*

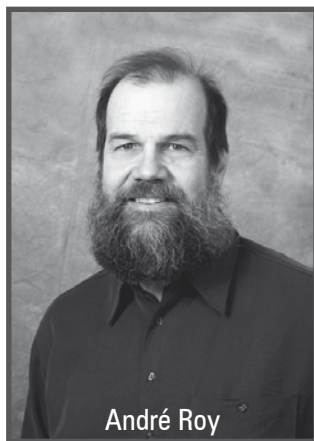
Conseil

Le conseil d'administration



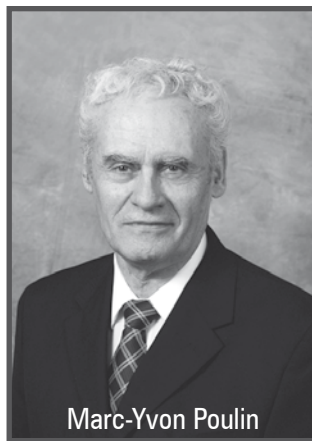
Berthold Gagné

*1^{er} Vice-président
Gaspésie*



André Roy

*2^e Vice-président
Estrie*



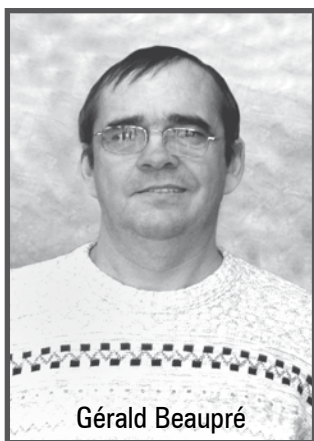
Marc-Yvon Poulin

*Membre de l'exécutif
Beauce*



André Lafrenière

*Membre de l'exécutif
Mauricie*



Gérald Beaupré

Abitibi-Témiscamingue



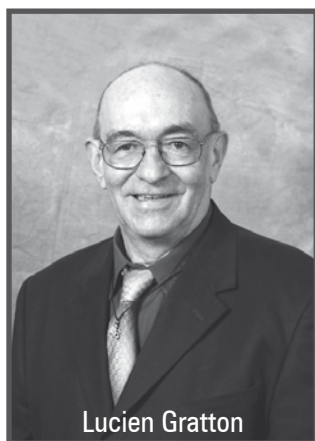
Gaston Roy

Centre-du-Québec



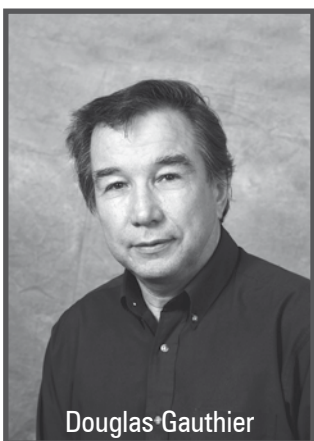
Jean-Louis Gagnon

Bas-Saint-Laurent



Lucien Gratton

Labelle



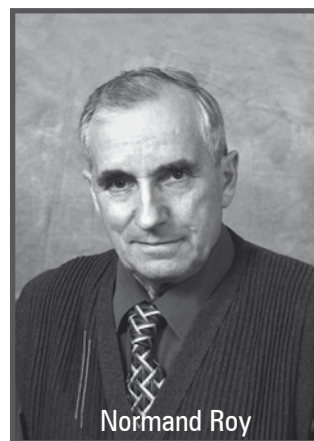
Douglas Gauthier

Pontiac



Martin J. Côté

Québec



Normand Roy

Saguenay-Lac-Saint-Jean

2007-2008

Pour une forêt privée à l'avant scène - Fédération des producteurs de bois du Québec

Mot du directeur général

« Fidèles au poste ! ». Voilà les mots qui me viennent à l'esprit en pensant à l'année qui se termine.

Une année où les activités et les enjeux se sont multipliés, pour la forêt privée comme pour l'ensemble du secteur forestier. Une année de réflexions et de remises en question, où de commission agricole en sommet forestier, on s'est tourné vers l'avenir avec l'espoir de se sauver de la morosité du présent. Une année où tout a été mis sur la table, le meilleur comme le pire, l'important comme l'anecdotique. Une année où votre Fédération a été fidèle au poste, visible et crédible, à la recherche d'une juste reconnaissance de la place que doit occuper la forêt privée au Québec.

Une année de crise dans les marchés, avec son lot d'incertitudes et de difficultés financières pour les individus, les familles et les entreprises qui on fait du travail en forêt privée un mode de vie et un gagne-pain. Une année de revendications, remplie de rencontres et de démarches pour que ces gens ne soient pas, encore et toujours, les oubliés du secteur; ceux dont on se préoccupe à la dernière minute... ou pas du tout. Une année où les préoccupations de solidarité et de concertation ont dominé les instances et les réunions de la Fédé-

ration. Une année où ses membres ont été fidèles au poste, unis devant les défis à relever.

Une année où les ressources se sont faites rares dans nos organisations, en cette période où il nous faut être plus présents et intervenir sur plus de sujets. Une période où nous sommes de moins en moins nombreux pour rencontrer de plus en plus d'intervenants, où nous devons être mieux préparés pour intervenir dans des dossiers de plus en plus complexes, ne serait-ce que par la multitude d'intérêts qu'il faut maintenant concilier. Une année où malgré les contraintes de personnel et financières, élus et permanents de la Fédération ont été fidèles au poste, présents là où il le fallait, avec la collaboration active de l'UPA, pour défendre les intérêts des propriétaires de forêt privée.

L'année 2007-2008 aura été bien remplie de travail, mais aussi de fierté et de plaisir. Fierté d'avoir été fidèle au poste, plaisir d'y avoir été avec vous.



Jean-Pierre Dansereau, ing. f

Directeur général

Fidèles au poste !

Pour une forêt privée à l'avant scène - Rapport annuel 2007-2008

Les employés de la Fédération

L'équipe des employés de la Fédération était composée des personnes suivantes pour l'année 2007-2008 :

- M. Jean-Pierre Dansereau, ing.f, directeur général
- M. Daniel Roy, ing.f, directeur-adjoint
- M. Marcel Marcheterre, ing.f, directeur du service de la mise en marché
- M. Gérald Vinette, c.m.a., adjoint administratif
- M^{me} Lise Roy, secrétaire de direction



Daniel Roy, ing.f

Directeur-adjoint

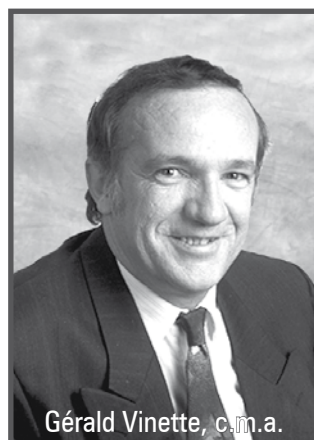


Marcel Marcheterre, ing.f

Directeur du service de la mise en marché

De plus, la Fédération a pu compter sur la collaboration de M. Marc-André Côté, ing.f, conseiller forestier sénior au sein de l'UPA.

La secrétaire de direction, M^{me} Lise Roy a quitté son emploi à la fin de l'année 2007-2008. Elle a pris sa retraite après 22 ans de service à la Fédération, à titre de secrétaire de direction. Appréciée de ses camarades de travail et des administrateurs qui l'ont côtoyée, elle n'aura pas ménagé ses efforts pour contribuer au bon fonctionnement de la Fédération, et ce jusqu'à la dernière minute. Tous lui souhaitent une longue et heureuse retraite.



Gérald Vinette, c.m.a.

Adjoint administratif



Lise Roy

Secrétaire de direction

2007-2008

Gouvernance

La gouvernance

La fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) est dirigée par un conseil d'administration formé des présidents des organisations qui lui sont affiliées et du président de la fédération, élu par l'assemblée des membres. Ce conseil d'administration oriente ses décisions en fonction des résolutions adoptées en assemblée annuelle par les délégués qui représentent les membres (voir la section sur le suivi des résolutions). Un comité exécutif de cinq membres administre les affaires courantes de la Fédération, voit à la bonne marche de celle-ci et règle les problèmes qui exigent des décisions rapides.

L'Assemblée annuelle de la Fédération

L'assemblée annuelle 2007 de la Fédération s'est tenue les 31 mai et 1^{er} juin 2007 à Chicoutimi, sous le thème « Un regard sur l'avenir ». Une série de sujets ont fait l'objet d'exposés le 31 mai en après-midi : la production forestière (mécanisation et productivité), les biens et services environnementaux, la certification forestière et l'évolution du profil des propriétaires forestiers. La sous-ministre du secteur forêt du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, M^{me} Paule Têtu, s'est adressé aux délégués lors du banquet, le jeudi 31 mai en soirée. Au cours de l'avant-midi du vendredi 1^{er} juin, les délégués ont été invités à travailler en atelier

pour poursuivre la réflexion sur la façon de s'adapter aux changements qui surviendront dans les années à venir.

Les délégués des syndicats affiliés ont reconduit M. Pierre-Maurice Gagnon à la présidence de la Fédération pour un second mandat. Il a été élu par acclamation. À la suite de l'AGA, les administrateurs suivants ont été désignés pour accompagner M. Gagnon au sein du comité exécutif de la FPBQ :

- M. Berthold Gagné (Gaspésie), 1^e vice-président
- M. André Roy (Estrie), 2^e vice-président
- M. André Lafrenière (Mauricie)
- M. Marc-Yvon Poulin (Beauce)

Le conseil d'administration et le comité exécutif

Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises alors que le comité exécutif a tenu 3 rencontres. Les principaux dossiers traités ont été :

- Le sommet sur l'avenir du secteur forestier
- Les démarches pour des mesures d'aide aux producteurs de la forêt privée
- Le financement de la Fédération
- L'application du principe de la résidualité
- Le forum national des propriétaires de boisés

- La commission sur l'avenir de l'agriculture
- Le suivi des travaux du comité des partenaires de la forêt privée
- La fiscalité foncière
- La fiscalité sur le revenu
- La relève forestière
- Le statut de producteur agricole
- La certification forestière
- Les dossiers énergétiques
- Le livre vert sur la forêt

Le conseil d'administration a mis en place des groupes de travail pour analyser certains dossiers. Des élus et des permanents de tous les membres de la Fédération peuvent participer à ces groupes de travail. Des groupes de travail sur la fiscalité du revenu, la fiscalité foncière, la certification, la relève forestière et l'intensification de l'aménagement ont été actifs au cours de la dernière année. Ils ont tenu un total de onze rencontres.

Les grands dossiers de l'année

Deux dossiers ont occupé une place particulièrement importante dans les activités de la Fédération au cours de l'année 2007-2008. Il s'agit du dossier du Sommet sur l'avenir du secteur forestier et de celui sur les mesures d'aide pour les producteurs de la forêt privée affectés par la crise forestière.

1. Le Sommet sur l'avenir du secteur forestier

La Fédération a participé assidûment et avec conviction aux travaux qui ont mené à la tenue du Sommet sur l'avenir du secteur forestier. Il s'agissait d'une occasion unique de concertation et de rapprochement visant à apporter des solutions pour atténuer à court terme l'impact de la crise actuelle sur les entreprises, les travailleurs et les communautés et pour répondre aux grandes problématiques de la gestion de la forêt.

La Fédération a participé à ces travaux avec deux grands objectifs. D'une part, s'assurer qu'on prenne en compte le potentiel de la forêt privée pour contribuer au développement du secteur. D'autre part, veiller à ce que les orientations convenues pour le secteur de la forêt publique ne deviennent des obstacles pour la forêt privée et notamment, s'assurer qu'on ne convienne pas de décisions pouvant menacer des acquis importants pour la forêt privée.

Sous la présidence de M. Denis Brière de l'Université Laval, un comité directeur, un comité de coordination et de contenu, douze comités sectoriels et six comités thématiques furent mis en place pour développer une série d'orientations. M. Pierre-Maurice Gagnon a été invité à siéger au comité directeur. Il a également participé aux travaux du comité thématique sur les mesures à court terme. M. Jean-Pierre Dansereau a présidé le comité sectoriel sur la forêt privée et siégé au comité de coordination et de contenu. Il a également participé au groupe de travail sur l'intensification de l'aménagement forestier et sur la consolidation et la restructuration de l'industrie forestière. La participation à toutes ces instances a nécessité plus de vingt cinq jours de travail. Le comité sectoriel sur la forêt privée était composé de représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du Regroupement des sociétés d'aménagement (RESAM), de syndicats de producteurs de bois, de Solidarité rurale, de l'industrie forestière, d'agences de mise en valeur des forêts privées et de Nature Québec.

Dans le cadre des travaux du chantier sur les mesures à court terme, la Fédération a fait la promotion des propositions suivantes, pour aider les producteurs de bois à traverser la crise :

- Un soutien aux individus et entreprises dont les activités sont menacées
- Une majoration du budget du Programme de mise en valeur des forêts privées, étalée sur une période de trois ans : 5M \$ la première année, 10M \$ la seconde et 15M \$ la troisième.

Pour faire face au resserrement du marché :

- Une garantie du maintien des marchés de la forêt privée dans le processus de consolidation des usines;
- La mise en place d'une grande flexibilité d'intervention du ministre des ressources naturelles pour faire appliquer le principe de la résidualité;
- Assurer l'intégrité du mécanisme d'établissement des redevances exigées pour le bois de la forêt publique.

Le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois s'est déroulé à Québec les 10, 11 et 12 décembre 2007. Quelques 400 intervenants, issus du milieu forestier, ont travaillé à convenir de consensus susceptibles de contribuer à relancer le secteur forestier. Le président et le directeur de la Fédération ont participé à l'événement. L'UPA y était également, représentée par M. Christian Lacasse, président et M. Marc-André Côté, conseiller forestier sénior à l'UPA.

Les participants se sont entendus sur une quinzaine de propositions visant à surmonter la crise du secteur forestier, moderniser la gouvernance et la gestion du territoire, protéger et mettre en valeur le milieu forestier, développer et transformer l'industrie des produits du bois et partager la fierté d'œuvrer dans le secteur forestier. Dans une allocution de clôture du Sommet, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchard, a annoncé la fin de l'actuel régime forestier et l'adoption prochaine d'une nouvelle politique de la forêt.

La Fédération et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) ont émis conjointement un communiqué se réjouissant que les participants au Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois aient reconnu l'importance de grands changements pour surmonter la crise actuelle, mais surtout pour prévenir d'éventuelles crises qui ne manqueraient pas de poindre de nouveau.

2. Les démarches pour des mesures d'aide pour les producteurs de la forêt privée

En 2007-2008, la Fédération a mené plusieurs actions pour que les gouvernements viennent en aide aux producteurs de la forêt privée. Ces actions donnaient suite à l'adoption d'une résolution, lors de l'assemblée annuelle 2007, qui demandait au gouvernement du Québec de procéder à la mise en place d'un « Programme de soutien aux producteurs forestiers affectés par la crise de l'industrie

forestière ». En plus de tenir de nombreuses rencontres avec des députés et leurs collaborateurs, la Fédération a publié une série de textes tout au long de l'année et organisé une manifestation en décembre 2007.

Rencontres de députés

En juin 2007, le premier conseil d'administration suivant l'assemblée annuelle convenait de sensibiliser les députés du Québec aux attentes des producteurs forestiers confrontés à la crise forestière. En juillet 2007, la Fédération transmettait aux syndicats un document synthèse illustré, pour qu'ils puissent l'utiliser à l'occasion de rencontres avec les députés provinciaux. Ce dossier présentait les attentes suivantes :

Une demande d'intervention rapide du ministre Béchard :

- pour confirmer le maintien et l'intégrité du mécanisme actuel de mise en marché en forêt privée
- pour s'assurer du respect du principe de la résidualité, rétablir l'accès aux marchés pour le bois des forêts privées là où il est compromis et s'assurer que cet accès sera préservé dans le processus de consolidation industrielle
- pour assurer les producteurs de bois que les redevances pour le bois des forêts publiques demeureront à des niveaux fidèles à la valeur d'une ressource de plus en plus rare et devant être produite dans un contexte de durabilité
- pour annoncer des mesures d'aide gouvernementale pour les producteurs de bois affectés par la crise forestière :

- un premier volet pour venir en aide aux producteurs dont la survie des activités est menacée
- un second volet pour hausser le budget du Programme de mise en valeur des forêts privées, afin de permettre la réalisation de plus de travaux sylvicoles non commerciaux pour les régions aux prises avec des difficultés de mise en marché

Ces demandes ont été présentées par la Fédération au ministre Claude Béchard et à ses collaborateurs, par le biais de plusieurs rencontres ou de lettres :

- Le 25 mai 2007, rencontre avec M. Pierre Ouelette, responsable des dossiers forestiers au cabinet du ministre Claude Béchard
- Le 28 mai 2007, rencontre avec le ministre Claude Béchard en présence de l'UPA
- Le 7 juin 2007, lettre au ministre Claude Béchard
- Le 31 août 2007, rencontre avec la sous-ministre associée à Forêt Québec, M^{me} Paule Têtu
- Le 30 octobre 2007, lettre au ministre Claude Béchard conjointement avec RESAM
- Le 22 janvier 2008, rencontre avec le ministre Claude Béchard
- Le 4 mars 2008, rencontre avec M. Mathieu Trudelle, responsable des dossiers forestiers au Cabinet du ministre Claude Béchard
- Le 11 mars 2008, lettre au ministre Claude Béchard

La Fédération a aussi rencontré les chefs de parti d'opposition et certains de leurs députés et collaborateurs.

- Le 4 décembre 2007, M^{me} Pauline Marois, Chef du Parti québécois.
- Le 6 décembre 2007 M. Mario Dumont, Chef de l'ADQ.

Pour leur part, les représentants des syndicats et offices ont rencontré de nombreux députés en région.

Les textes

Forêts de chez nous

- Novembre 2007 « Qui parle de notre solution à la crise forestière? »
- Février 2008 « Il est grand temps que ça bouge »

Terre de chez nous

- 24 mai 2007 « Au tour de la forêt privée »
- 8 novembre 2007 « La forêt imaginaire ... »
- 28 février 2008 « La forêt privée, pour construire le Québec de demain? »

Les communiqués de presse

- 30 octobre 2007 « La forêt privée s'inquiète de l'inaction du ministre Béchard »
- 10 décembre 2007 « La forêt privée est oubliée, Québec doit bouger »
- 11 janvier 2008 « Les propriétaires de forêt privée seront-ils encore une fois oubliés? »

La manifestation

Pour appuyer les demandes présentées aux députés et au gouvernement, la Fédération a organisé une manifestation à Québec, devant l'Assemblée nationale, le 10 décembre 2007. Avec le support technique et financier de l'UPA, près

de 1000 propriétaires forestiers de toutes les régions du Québec ont pris la direction de Québec à cette occasion. L'événement a fait l'objet d'une vaste couverture par les médias. La démarche a eu des retombées au niveau de certains dossiers de négociation et de contrats de mise en marché du bois, ainsi qu'au niveau de la perception des producteurs vis-à-vis leurs organisations syndicales (FPBQ-UPA).

Plan d'aide du fédéral

En janvier 2008, le gouvernement Fédéral a annoncé un plan d'aide de 1 milliard \$ pour les secteurs forestier et manufacturier. Ce plan repose sur la création d'une fiducie mettant des sommes à la disposition des provinces pour développer des plans d'intervention. On évalue à près de 215 millions \$ pour trois ans le montant de ce programme revenant au Québec. La Fédération a effectué une série de démarches en vue de

positionner les producteurs de la forêt privée parmi les bénéficiaires éventuels des mesures d'aide retenues par le Québec;

- ✓ Envoi d'une lettre à tous les députés et sénateurs du Québec siégeant au niveau fédéral. Cette lettre reprenant les demandes d'aide adressées au Québec pour les producteurs de la forêt privée.
- ✓ Rencontres des députés :
 - Le 7 février 2008, M. Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois
 - Le 15 février 2008, M. Pablo Rodriguez, député libéral de Montréal
 - Le 20 février 2008, M. Denis Lebel, député conservateur de Roberval
 - Le 28 février 2008, comparution devant le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes à Ottawa.



Près de 1000 propriétaires forestiers québécois étaient présents à Québec le 10 décembre 2007.
Photos : UPA

Les autres dossiers importants

1. La résidualité et la valeur du bois

Respect du principe de la résidualité

En cours d'année le président, M. Pierre-Maurice Gagnon, a demandé au ministre Béchard d'utiliser les pouvoirs que lui confère la *Loi sur les forêts* afin de réduire les volumes de bois des forêts publiques utilisés par plusieurs industriels forestiers des régions de la Gaspésie, du Bas-St-Laurent et de l'Abitibi-Témiscamingue. Une série d'informations ont été colligées et transmises au ministre. Ces informations démontraient que des volumes de bois de la forêt privée étaient disponibles et ne trouvaient pas preneur, alors que des usines s'approvisionnaient de bois issu du territoire public.

Le ministre Béchard n'ayant pas donné suite aux demandes présentées par la Fédération, d'autres démarches ont été entreprises auprès du ministre et du MRNF afin de voir qu'elles autres interventions étaient possibles. La Fédération a logé une demande en vertu de la « *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* » afin de recevoir les avis produits par les fonctionnaires du MRNF. Par ailleurs, les présidents de la Fédération et du RESAM ont conjointement écrit au ministre Béchard pour lui demander

quelles actions il entendait prendre et pour lui offrir la collaboration des deux organismes.

Bien qu'il n'ait jamais accepté de se prévaloir des pouvoirs que lui offre la *Loi sur les forêts*, le ministre Béchard a invité la Fédération à lui faire des suggestions de nouvelles approches d'intervention lors de la consultation sur la modification du régime forestier (voire la section sur le livre vert).

Commission parlementaire sur le projet de loi #39

La Commission de l'économie et du travail a procédé à des consultations particulières les 12 et 13 décembre 2007 sur le projet de loi n° 39, *Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives*. Invités à participer à ces consultations, le président et le directeur-général de la Fédération ont notamment souligné que ce projet de loi introduit de nouvelles mesures de flexibilité dans l'attribution ponctuelle de volumes considérés disponibles en forêt publique et que la multiplication de telles mesures augmente les possibilités, pour des industriels forestiers, d'arrêter les achats de bois de la forêt privée afin d'influencer les conditions de vente de ces bois.

Valeur du bois au Québec

À plusieurs reprises, la Fédération a réagi publiquement et privéement aux déclarations de l'industrie forestière,

et de quelques autres acteurs du monde forestier à l'effet que le coût du bois est trop élevé au Québec. Elle s'est employée à démontrer que les coûts d'approvisionnement en bois du Québec se comparent avantageusement à ceux de plusieurs autres régions forestières importantes du Canada et du monde.

La Fédération a aussi souligné, par voie de communiqué, que les problèmes de coûts d'approvisionnement de l'industrie découlent du fait qu'elle doit aller chercher le bois de plus en plus loin et que nos forêts ne sont pas assez productives. Pour la Fédération, si l'on veut favoriser la production de bois en forêt privée et faire profiter l'industrie d'un approvisionnement à proximité des usines, il faudra en hausser la valeur pour encourager les producteurs à demeurer actifs dans cette activité.

2. Le Forum national des propriétaires de boisés

En collaboration avec la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, la FPBQ organisait les 19 et 20 septembre 2007 le *Forum national des propriétaires de boisés*. Il s'agissait d'une activité inscrite à l'intérieur de la Stratégie nationale sur les forêts 2003-2008. Le forum s'est tenu dans le cadre du Carrefour de la recherche forestière, au Centre des congrès de Québec. Près de

90 personnes étaient présentes à l'ouverture du Forum et la participation totale a dépassé 150 personnes sur deux jours. Avec comme thème : « La foresterie familiale : tracer la voie vers la durabilité », le forum a été l'occasion de faire le point sur les politiques et programmes d'aide à la forêt privée des différentes provinces canadiennes.

En plus des présentations faites par différents conférenciers sur l'évolution du profil des propriétaires forestiers, les tendances dans les marchés des produits forestiers et la reconnaissance des biens et services environnementaux de la forêt privée, les participants ont pu entendre M. Normand Bergeron, sous-ministre, au MRNF de Québec, et M. Donald Arseneault, président du Conseil canadien des ministres des forêts et ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick.

Le Forum a bénéficié du soutien financier du Service Canadien des forêts, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, du ministère des Ressources Naturelles de l'Alberta, du Réseau canadien des forêts modèles, de P.E.I. FORESTS, de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, de la Fondation de la faune du Québec et de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

3. La Commission sur l'avenir de l'agriculture

Le 13 avril 2007, le président et le directeur de la Fédération rencontraient le président de la Commission sur l'avenir de l'agriculture, M. Jean

Pronovost, et la commissaire Pascale Tremblay. Cette rencontre a permis de premiers échanges pour sensibiliser les commissaires aux rôles que joue la forêt privée en regard du milieu rural et dans différents dossiers spécifiques. C'est avec la présentation de la Fédération, le 7 septembre 2007, qu'ont pris fin les audiences nationales de la Commission. Dans son mémoire, la Fédération a mis en évidence l'à-propos de favoriser les occasions de collaboration et de rapprochement entre les activités des producteurs agricoles et celles des propriétaires forestiers. En réaction aux demandes du Conseil de l'industrie forestière et du RESAM, la Fédération a aussi réitéré l'importance de maintenir intacts les outils collectifs dont disposent les propriétaires forestiers pour assurer la mise en marché ordonnée des bois de la forêt privée. Le dévoilement du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire a eu lieu le 12 février 2008. Les Commissaires n'y ont pas traité du dossier de la forêt privée.

4. Le comité des partenaires de la forêt privée et ses groupes de travail

Le directeur général de la Fédération a participé à neuf rencontres du comité des partenaires de la forêt privée (CPFP). Les travaux de ce comité ont traité plus particulièrement des dossiers suivants :

- les plans d'actions des agences régionales de mise en valeur des forêts privées
- la formation des officiers de ces agences

- l'étude sur la réglementation municipale
- l'évolution des travaux des différents groupes de travail mis en place par le CPFP
- la contribution de l'industrie forestière aux financements du Programme de mise en valeur des forêts privées
- le Programme d'investissements sylvicoles pour les travaux non commerciaux
- la certification forestière
- L'arrimage entre les plans de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV), préparés par les agences et les plans régionaux de développement intégré des ressources du territoire (PDIRT) réalisés par les commissions de développement des ressources naturelles relevant des RCE.
- Le plan d'aménagement forestier amélioré.

Le CPFP a mis en place une série de groupes de travail en vue de donner suite aux orientations convenues à l'occasion de la rencontre des partenaires, tenue en mai 2006. Ces groupes de travaux concernent :

- La fiscalité foncière
- La fiscalité du revenu
- Le développement de la relève des producteurs forestiers
- Le plan d'aménagement forestier amélioré
- La comptabilité des bois acquis
- La certification forestière
- La réglementation municipale concernant l'abattage des arbres et son application. Près de 15 journées de réunion ont été tenues en cours d'année par l'ensemble de ces comités.

5. La fiscalité foncière

L'analyse du dossier sur la fiscalité foncière a été complétée en cours d'année sous la gouverne de M. Marc-André Côté, conseiller forestier sénior à l'UPA et du groupe de travail mis en place sur ce dossier au sein de la Fédération. Cette analyse a permis de documenter l'impact des hausses du fardeau fiscal foncier pour le sylviculteur, la nature de différents programmes mis en place ailleurs qu'au Québec et les options pour encourager la mise en valeur des lots boisés à l'aide de la taxation foncière. Ces travaux ont à leur tour alimenté le groupe de travail du CPFP. À partir de cette vaste analyse, deux options ont été proposées aux différents partenaires de la forêt privée soit :

- La mise en œuvre d'un nouveau programme de remboursement des taxes foncières
- L'amélioration du programme de remboursement des taxes foncières

À partir de la position des différents partenaires et tel que convenu à la rencontre des partenaires tenue en mai 2006, un rapport final sur l'impact de l'impôt foncier sur les activités des producteurs forestiers sera présenté au Comité des partenaires de la forêt privée.

6. La relève forestière

L'analyse de la situation, au niveau de la relève des producteurs forestiers, a été réalisée par le groupe de travail de la Fédération, aussi avec un important apport de M. Marc-André Côté de l'UPA. Cette analyse a porté sur

les enjeux pour soutenir la relève des producteurs forestiers et les initiatives favorisant la relève. Ces travaux ont conduit à l'adoption d'un document d'orientation par la Fédération, document qui a été déposé devant un groupe de travail du CPFP. Celui-ci fera éventuellement rapport de ses travaux en 2008.

7. Le statut de producteur agricole pour les producteurs de bois

Pour donner suite à la décision prise par les délégués à l'assemblée annuelle 2007 d'étudier les avantages, les désavantages et la faisabilité de reconnaître les producteurs forestiers à titre de producteur au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, la Fédération a tenu une journée provinciale de travail sur cette question le 24 janvier 2004. Les participants ont pu échanger sur les avantages et désavantages de la reconnaissance du statut de producteurs agricoles pour les producteurs de bois éligibles. Une présentation, pour fin de consultation des producteurs par les syndicats, a été développée à l'occasion de cette rencontre.

8. La fiscalité sur le revenu

Avec le support technique de M. Jean-Pierre Dansereau, le groupe de travail de la Fédération a procédé à l'analyse des différentes options relatives à l'ajustement du traitement fiscal des petits propriétaires forestiers, en vue d'accroître les investissements en aménagement forestier. Les positions suivantes ont été retenues pour fin de revendications :

- que la détention et le suivi d'un plan d'aménagement forestier soit reconnu comme une preuve de perspective de profits à long terme pour un propriétaire forestier;
- que le régime fiscal permette l'étalement du revenu forestier sur plusieurs années
- que le régime fiscal permette la création d'un abri fiscal personnel dédié aux futures dépenses sylvicoles
- que la taxe sur les opérations forestières soit abolie

Ces positions ont été présentées au groupe de travail mis sur pied par le CPFP pour poursuivre l'analyse avec les partenaires en vue d'un rapport au CPFP.

Des représentations ont également été effectuées auprès du Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts, le Comité permanent des ressources naturelles de la chambre des communes et plusieurs députés au niveau du gouvernement fédéral.

9. Le livre vert sur la forêt

À titre de membre du Conseil des partenaires de la forêt mis sur pied par le MRNF, le président de la FPBQ a assisté au dévoilement public, par le ministre Claude Bécharde, du Livre vert «La forêt pour construire le Québec de demain».

Par la suite, la Fédération a tenu un atelier de travail sur Le livre vert, les 3 et 4 mars 2008. Cet atelier a porté sur une analyse de chacune des orientations proposées par le MRNF et a permis aux syndicats et offices

de développer des positions communes en vue des consultations publiques régionales. La Fédération a, pour sa part, déposé son mémoire à la fin mars dans le cadre des consultations provinciales. Fait à remarquer, les syndicats et offices non affiliés à la Fédération ont été invités à participer à l'atelier de travail. Le syndicat du Sud-Ouest du Québec et l'Office des producteurs de bois de la Gatineau ont accepté l'invitation.

10. Les conditions d'enregistrement au statut de producteurs forestiers

Plusieurs démarches ont été effectuées par la Fédération en cours d'année pour s'assurer de l'adoption par le MRNF des changements au Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus. Convenue depuis près de deux ans avec le MRNF et ayant fait l'objet de nombreux retards, le règlement a été publié le 30 avril 2008 par le Conseil des ministres.

11. La certification forestière

Le groupe de travail de la Fédération a été très actif sur ce dossier en cours d'année. Il s'est penché entre autres sur l'adaptation de la norme FSC des Grands Lacs St-Laurent aux petites forêts privées, sur le contenu et l'acceptabilité de la norme CSA Z804 pour la certification des forêts privées et sur le développement des outils d'un système de gestion susceptible de répondre aux exigences de cette norme (avec un appui financier du MRNF).

Le groupe de travail a aussi recommandé au conseil d'administration d'adopter une politique sur la certification, ce que celui-ci a fait en décembre 2007. Cette politique stipule que tous les syndicats membres de la FPBQ devraient avoir amorcé la mise en place d'un système de gestion de la performance environnementale au plus tard d'ici cinq ans. À la suite de cette décision, le groupe de travail a œuvré à identifier et développer les outils nécessaires au fonctionnement de ce système. Enfin, le comité s'est penché sur les demandes d'engagement formel de différents acheteurs, notamment en matière de traçabilité du bois. Un forum sur internet a été créé pour favoriser les échanges entre membres du groupe de travail sur la certification.

Pour sa part, le comité exécutif a eu des échanges avec des représentants du RESAM, afin de tenter d'obtenir l'appui formel de cette organisation aux démarches de la FPBQ. Cela s'est avéré impossible. La FPBQ est intervenue en Commission parlementaire pour s'assurer que le projet de Loi 39 soit modifié afin d'autoriser le ministre des Ressources naturelles et de la Faune à soutenir la certification en forêt privée. Cette demande ayant été acceptée, la FPBQ a pu préparer et présenter une demande de soutien au ministre Claude Béchard en janvier 2008.

12. Le dossier Ultramar

Après avoir tenu des audiences publiques, la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a recommandé la

mise en place par Ultramar d'un fond d'aménagement forestier destiné à la réalisation de travaux sur les propriétés forestières, affectées par l'installation d'un pipeline. Ce concept de fond forestier a été développé par la Fédération et les syndicats concernés par le projet de pipeline de Ultramar (Région de Québec, Centre-du-Québec et Sud-Ouest du Québec). La Fédération a joué un rôle très actif pour faire la promotion de ce concept auprès de la compagnie Ultramar et des ministères concernés.

13. Les puits de captage d'eau en milieu forestier

La Fédération, en collaboration avec l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) et l'UPA, a procédé à l'élaboration d'un projet de guide de compensation en cas d'adoption par une municipalité d'un règlement de protection des puits de captage d'eau en milieu forestier privé. La Fédération a aussi signifié son appui à l'APBB dans ses démarches auprès d'une municipalité ayant le projet d'adopter un tel règlement.

14. Les autres dossiers

Avec le support technique de M. Marc-André Côté, des travaux ont été réalisés concernant les investissements agro-forestiers, l'implication des producteurs agricoles dans la gestion de leur boisé et la production de biomasse forestière à des fins énergétiques.

Les activités de représentation et d'information

La Fédération s'assure de représenter adéquatement les propriétaires forestiers et de transmettre une information régulière aux syndicats sur différents dossiers concernant la forêt privée.

Les tâches de représentation sont assumées principalement par le président et le directeur général. La Fédération a participé aux différents groupes de travail suivants :

- Au sein de l'UPA :
 - Le conseil général
 - Le comité d'administration du Fond de défense professionnelle
 - Le comité consultatif de l'immeuble
 - La table de travail sur l'aménagement du territoire et le développement régional
 - La table de travail sur l'énergie
 - La table des présidents et secrétaires des fédérations spécialisées
 - La table des secrétaires des fédérations spécialisées
- Au sein du MRNF :
 - Le comité des partenaires de la forêt privée et ses différents groupes de travail
 - La table provinciale sur le marché de la matière ligneuse
 - Le conseil des partenaires de la forêt

- Au sein d'autres organisations :
 - Le comité SFI Québec
 - Les comités et groupes de travail du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois
 - La Fédération canadienne des propriétaires de forêt privée (FCPBP)
 - La coalition pour la stratégie nationale des forêts (au nom de la FCPBP)

Plusieurs administrateurs de la FPBQ ont participé au congrès de l'UPA à titre de délégués. Le président a assisté aux congrès annuels de différentes associations du secteur forestier.

Au chapitre de l'information, la Fédération a poursuivi la production de ses différentes publications :

- Quatre numéros de la revue « Forêts de Chez Nous » en collaboration avec la Fédération des producteurs acéricoles et la Terre de Chez Nous. En plus de reportages sur des producteurs forestiers et sur des usines de transformation du bois, les articles relevant de la Fédération ont traité de la biomasse forestière à des fins énergétiques, de l'éclaircie pré commerciale, de l'utilisation de la débroussailleuse, du transfert de connaissances, de la scie à chaîne et des investissements agroforestiers.

- Vingt numéros de La Quinzaine, une lettre bimensuelle servant à transmettre aux administrateurs et employés des syndicats les dernières informations sur différents



dossiers pilotés par la Fédération, ainsi que des informations générales touchant le secteur forestier.

- Une revue de presse hebdomadaire sur l'actualité dans le secteur forestier.

Sept communiqués de presse traitant des sujets suivants ont également été émis en cours d'année :

- Nomination du nouveau ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la crise du secteur forestier (17 avril 2007)
- La forêt privée a sa place dans l'avenir du secteur forestier (juin 2007)
- Le bois du Québec n'est pas trop cher (9 août 2007)
- La forêt privée s'inquiète de l'inaction du ministre Béchard (30 octobre 2007)
- La forêt privée est oubliée, Québec doit bouger (10 décembre 2007)
- Les propriétaires forestiers sont prêts à passer de la parole aux actes (12 décembre 2007)

- Les propriétaires de forêt privée seront-ils encore une fois oubliés? (11 janvier 2008)

Deux forums de discussion, soit sur la mise en marché et la certification forestière, ont été créés pour favoriser les échanges techniques entre les responsables concernés des syndicats affiliés.

La Fédération s'est assurée de la mise à jour de son site Internet (www.fpbq.qc.ca) et de répondre aux demandes d'information lui ayant été acheminées par le biais du site.

Le directeur général adjoint, M. Daniel Roy, a coordonné les travaux d'un groupe de professionnels qui ont

œuvré à la mise à jour du chapitre sur la forêt privée dans le cadre de la révision du manuel de foresterie de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Enfin, conjointement avec la Fédération des producteurs de cultures commerciales, la Fédération a déposé la candidature de M. Adéodat St-Pierre à titre posthume pour le prix Laurent-Barré. Ce prix est remis dans le cadre du congrès de l'UPA et la candidature de M. St-Pierre a été retenue en décembre 2007.



Marché

Les activités de mise en marché

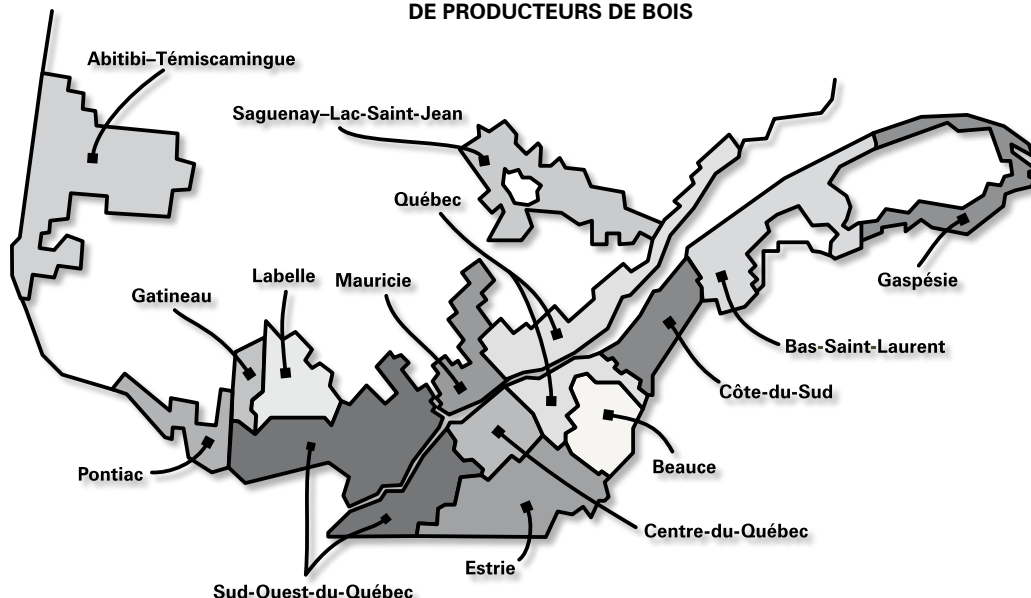
Bien qu'elle ne participe plus de façon directe aux négociations des régions avec les acheteurs, la FPBQ continue d'être active dans les dossiers de la mise en marché. Elle joue principalement un rôle dans la circulation de l'information et contribue activement à la coordination et la concertation des régions.

La Fédération a organisé deux réunions d'un groupe de travail technique, en avril et en juin 2007. Elle a aussi préparé une journée provinciale sur la mise en marché, en novembre 2007, pour traiter de la vision des marchés de la forêt privée dans l'avenir et des outils de la solidarité interrégionale.

Tout au long de l'année, le personnel de la Fédération répond aussi aux demandes d'informations et de conseils qui lui sont faites par le personnel des syndicats affiliés.

Enfin, la Fédération a participé activement aux travaux de la Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse qui s'est réunie en août 2007 et en février 2008.

TERRITOIRES DES PLANS CONJOINTS DE PRODUCTEURS DE BOIS



Les statistiques 2007 de mise en marché du bois en provenance de la forêt privée

Entre janvier et décembre 2007, les quatorze plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché cinq millions de mètres cubes solides de bois. Ce bois a été livré principalement à des usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux. Le volume global livré en 2007 représente une baisse de 16,2 % par rapport à l'année 2006. Rappelons que le volume livré en 2006 représentait une baisse de 4,6 % par rapport à celui livré en 2005.

Les livraisons aux usines de sciage et déroulage ont baissées à 2,7 millions de mètres cubes en 2007. Elles représentent tout de même 54 % du bois livré en provenance de la forêt privée. Les livraisons de 2007 aux usines de pâtes et papiers ont représenté 1,5 million de mètres cubes, soit 30 % des livraisons globales issues de la forêt privée. Au niveau des panneaux et autres utilisations, le volume mis en marché a atteint 0,8 million de mètres cubes soit 16 % de l'ensemble des livraisons.

Globalement, les livraisons des essences résineuses ont baissées de 19 % en 2007 alors que les livraisons de feuillus ont baissé de 12 %.

RAPPORT D'ENSEMBLE DES BOIS MIS EN MARCHÉ EN 2007 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, TOUTES ESSENCES (mètres cubes solides) ¹

SYNDICATS ET OFFICES	PÂTES ET PAPIERS	SCIAGE ET DÉROULAGE	PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS	TOTAL	% DE LA MISE EN MARCHÉ
Abitibi-Témiscamingue	0	99 000	175 500	274 500	5,5 %
Bas-Saint-Laurent	115 800	547 900	10 900	674 600	13,5 %
Beauce	217 900	332 800	0	550 700	11,0 %
Centre-du-Québec	77 900	54 900	6 300	139 100	2,8 %
Côte-du-Sud	71 000	165 400	0	236 400	4,6 %
Estrée	293 000	431 700	0	724 700	14,5 %
Gaspésie	55 800	116 900	13 000	185 700	3,7 %
Gatineau	17 000	100 600	112 700	230 300	4,6 %
Labelle	42 900	83 200	82 600	208 700	4,2 %
Mauricie	49 800	29 100	63 000	141 900	2,8 %
Pontiac	114 700	67 700	37 300	219 700	4,4 %
Québec	276 200	311 100	90 000	677 300	13,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	175 200	168 600	343 800	6,9 %
Sud-Ouest	193 900	168 700	37 800	400 400	8,0 %
TOTAL	1 525 900	2 684 200	797 700	5 007 800	100,0 %
% p/r volume total livré	30,5 %	53,6 %	15,9 %	100,0 %	

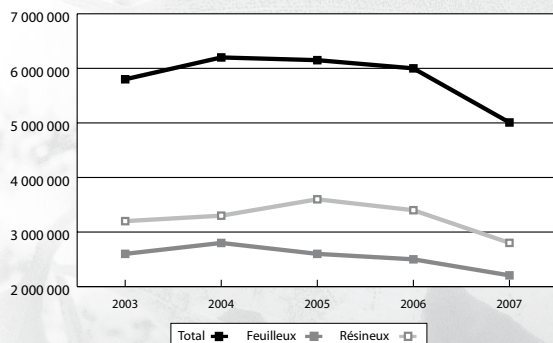
¹ Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

RAPPORT D'ENSEMBLE DES DONNÉES POUR LE BOIS DE SCIAGE ET DÉROULAGE EN 2007 RÉSINEUX ET FEUILLUS (mètres cubes solides) ¹

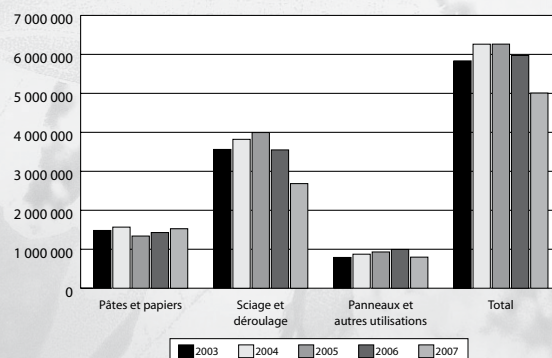
SYNDICATS ET OFFICES	RÉSINEUX		FEUILLUS		TOTAL		% RÉSINEUX / % FEUILLUS	
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché
Abitibi-Témiscamingue	74 800	3,5 %	24 200	4,4 %	99 000	3,7 %	75,6 %	24,4 %
Bas-Saint-Laurent	311 100	14,6 %	236 800	43,0 %	547 900	20,3 %	56,8 %	43,2 %
Beauce	300 700	14,1 %	32 100	5,8 %	332 800	12,4 %	90,4 %	9,6 %
Centre-du-Québec	51 600	2,4 %	3 300	0,2 %	54 900	2,1 %	94,0 %	6,0 %
Côte-du-Sud	109 300	5,1 %	56 100	10,2 %	165 400	6,2 %	66,1 %	33,9 %
Estrée	361 400	16,9 %	70 300	12,8 %	431 700	16,0 %	83,7 %	16,3 %
Gaspésie	96 100	4,5 %	20 800	3,8 %	116 900	4,4 %	82,2 %	17,8 %
Gatineau	95 200	4,5 %	5 400	1,0 %	100 600	3,8 %	94,6 %	5,4 %
Labelle	72 500	3,4 %	10 700	1,9 %	83 200	3,1 %	87,1 %	12,9 %
Mauricie	25 600	1,2 %	3 500	1,0 %	29 100	1,1 %	88,0 %	12,0 %
Pontiac	60 100	2,8 %	7 600	1,4 %	67 700	2,5 %	88,8 %	11,2 %
Québec	269 300	12,6 %	41 800	7,6 %	311 100	11,6 %	86,6 %	13,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	174 400	8,2 %	800	-	175 200	6,5 %	99,5 %	0,5 %
Sud-Ouest	130 800	6,2 %	37 900	6,9 %	168 700	6,3 %	77,6 %	22,4 %
TOTAL	2 132 900	100,0 %	551 300	100,0 %	2 684 200	100,0 %	79,5 %	20,5 %

¹ Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

ÉVOLUTION DES VOLUMES TOTAUX LIVRÉS PAR LES PLANS CONJOINTS DE PRODUCTEURS DE BOIS (mètres cubes solides)



ÉVOLUTION DES VOLUMES LIVRÉS AUX USINES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, TOUTES ESSENCES, POUR L'ENSEMBLE DES PLANS CONJOINTS (mètres cubes solides)



**RAPPORT D'ENSEMBLE DES DONNÉES POUR LE BOIS DE PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS
EN 2007 - RÉSINEUX ET FEUILLUS (mètres cubes solides) ¹**

SYNDICATS ET OFFICES	RÉSINEUX		FEUILLUS		TOTAL		% RÉSINEUX / % FEUILLUS	
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché
Abitibi-Témiscamingue	0	-	175 500	23,0 %	175 500	22,0 %	-	100,0 %
Bas-Saint-Laurent	300	1,0 %	10 600	1,4 %	10 900	1,4 %	2,8 %	97,2 %
Beauce	0	-	-	-	0	-	-	-
Centre-du-Québec	1 400	3,5 %	4 900	1,0 %	6 300	1,0 %	22,2 %	77,8 %
Côte-du-Sud	0	-	0	-	0	-	-	-
Estrie	0	-	0	-	0	-	-	-
Gaspésie	2 200	5,6 %	10 800	1,4 %	13 000	1,6 %	16,9 %	83,1 %
Gatineau	8 300	21,0 %	104 400	13,7 %	112 700	14,1 %	7,3 %	92,6 %
Labelle	2 500	6,3 %	80 100	10,6 %	82 600	10,3 %	3,0 %	97,0 %
Mauricie	1 500	3,8 %	61 500	8,1 %	63 000	7,9 %	2,4 %	97,6 %
Pontiac	8 200	20,7 %	29 100	3,8 %	37 300	4,7 %	22,0 %	78,0 %
Québec	2 900	7,3 %	87 100	11,5 %	90 000	11,3 %	3,2 %	96,8 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7 600	19,2 %	161 000	21,1 %	168 600	21,0 %	14,5 %	95,5 %
Sud-Ouest	4 600	11,6 %	33 200	4,4 %	37 800	4,7 %	12,2 %	87,8 %
TOTAL	39 500	100,0 %	758 200	100,0 %	797 700	100,0 %	5,0 %	95,0 %

¹ Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

**VALEUR TOTALE DES LIVRAISONS 2007*
PAR TYPE D'UTILISATION,
TOUTES ESSENCES (en dollars)**

	À L'USINE	AU PRODUCTEUR
Pâtes et papiers	90 780 018	63 971 085
Sciage et déroulage	164 883 841	136 427 086
Panneaux et autres utilisations	39 363 909	27 892 200
Toutes utilisations	295 027 768	228 290 371

* estimé

**RAPPORT D'ENSEMBLE DES DONNÉES POUR LE BOIS À PÂTE EN 2007
RÉSINEUX ET FEUILLUS (mètres cubes solides) ¹**

SYNDICATS ET OFFICES	RÉSINEUX		FEUILLUS		TOTAL		% RÉSINEUX / % FEUILLUS	
	volume livré	% de la mise en marché	volume livré	% de la mise en marché	volume livré	% de la mise en marché	volume livré	% de la mise en marché
Abitibi-Témiscamingue	0	-	0	-	0	-	-	-
Bas-Saint-Laurent	15 100	2,4 %	100 700	11,2 %	115 800	7,5 %	13,0 %	87,0 %
Beauce	163 800	26,0 %	54 100	6,0 %	217 900	14,3 %	75,2 %	24,8 %
Centre-du-Québec	43 300	6,9 %	34 600	3,9 %	77 900	5,1 %	55,6 %	44,4 %
Côte-du-Sud	23 900	3,8 %	47 100	5,3 %	71 000	4,7 %	33,7 %	66,3 %
Estrie	91 000	14,5 %	202 000	22,5 %	293 000	19,2 %	31,1 %	68,9 %
Gaspésie	6 700	1,1 %	49 100	5,5 %	55 800	3,7 %	12,0 %	88,0 %
Gatineau	400	-	16 600	1,9 %	17 000	1,1 %	2,4 %	97,6 %
Labelle	100	-	42 800	4,8 %	42 900	2,8 %	0,2 %	99,8 %
Mauricie	41 000	6,5 %	8 800	1,0 %	49 800	3,3 %	82,3 %	17,7 %
Pontiac	17 000	2,7 %	97 700	10,8 %	114 700	7,5 %	14,8 %	85,2 %
Québec	183 700	29,2 %	92 500	10,3 %	276 200	18,1 %	66,5 %	33,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	-	0	-	0	-	-	-
Sud-Ouest	43 300	6,9 %	150 600	16,8 %	193 900	12,7 %	22,3 %	77,7 %
TOTAL	629 300	100,0 %	896 600	100,0 %	1 525 900	100,0 %	41,2 %	58,8 %

¹ Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

La Fédération canadienne des propriétaires de boisés

En collaboration avec la FPBQ, la Fédération canadienne a participé à l'organisation du Forum national des propriétaires de boisés qui a eu lieu à Québec en septembre 2007. Cet événement a été un succès tant au niveau de la participation qu'à celui de la qualité des présentations. Le forum a permis d'identifier les réussites et les défis pour assurer le développement de la forêt privée à travers le Canada.

En partenariat avec le Réseau des forêts modèles, la Fédération travaille

au développement d'une série de projets pilotes reliés au stockage du carbone par la forêt devant permettre éventuellement la vente de crédits de carbone.

La Fédération a également collaboré avec l'Alliance internationale de la foresterie familiale à sensibiliser la Banque mondiale à l'importance de la forêt familiale pour contribuer au développement économique et social des communautés. Ce travail s'est effectué avec l'Alliance globale de la foresterie communautaire.

Enfin, sans avoir effectué une percée dans le dossier de la fiscalité sur le revenu, la Fédération a réalisé en cours d'année quelques démarches auprès des responsables de ces dossiers au gouvernement fédéral. La Fédération est à préparer un nouvel effort actuellement pour sensibiliser à nouveau les députés fédéraux sur les mesures fiscales qui contribueraient à favoriser le développement de la forêt privée par ses propriétaires.



Développement

Pour une forêt privée à l'avant scène - Fédération des producteurs de bois du Québec

Le cheminement des résolutions adoptées à l'AGA de 2007

1 - ÉTUDE SUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE PRODUCTEUR AGRICOLE POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS

L'assemblée générale annuelle 2007 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :

« À la Fédération des producteurs de bois du Québec »

- d'étudier, de concert avec les instances appropriées de l'Union des producteurs agricoles, les avantages, les désavantages et la faisabilité de reconnaître les producteurs forestiers à titre de producteur au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*;
- de consulter les producteurs sur ce sujet, avec la collaboration des syndicats de producteurs de bois au cours de l'automne 2007 et de l'hiver 2008;
- de faire rapport de cette étude et de présenter des recommandations aux délégués lors de l'assemblée annuelle de 2008;
- parallèlement à ces démarches, de définir le statut de producteur forestier et d'élaborer les diverses mesures et avantages devant y être rattachés.

----- Cheminement -----

Un document de réflexion sur la reconnaissance du statut de producteur agricole pour certains producteurs forestiers a été finalisé en juillet dernier. Le document aborde, entre autres, les éléments suivants :

- Les producteurs visés;
- Les modifications légales nécessaires;
- Les avantages et désavantages du projet.

Dans le cadre de la réunion du conseil d'administration de la Fédération, tenue le 27 septembre 2007, il a été convenu de tenir une rencontre provinciale sur ce dossier. Cette dernière a eu lieu en janvier 2008.

Une majorité de syndicats ont indiqué leur intention de tenir une consultation sur ce dossier au début de 2008.

Aucun suivi n'a été effectué pour définir le statut de producteur forestier et élaborer les diverses mesures et avantages devant y être rattachés.



2 - APPLICATION DU PRINCIPE DE LA RÉSIDUALITÉ DE LA FORÊT PUBLIQUE

L'assemblée générale annuelle 2007 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :

« Au ministre des Ressources naturelles et de la Faune »

- de s'assurer de l'application rigoureuse du principe de la résidualité de la forêt publique dans l'approvisionnement de l'industrie forestière, par le biais des différents mécanismes prévus à cette fin à la Loi sur les forêts.

----- Cheminement -----

Le président, M. Pierre-Maurice Gagnon, a demandé au ministre Béchard d'utiliser les pouvoirs que lui confère l'article 46.1 de la *Loi sur les forêts*, afin de réduire ponctuellement les volumes que sont autorisés à récolter les industriels forestiers qui s'approvisionnent dans les régions de l'Abitibi et du Témiscamingue.

Une série d'informations transmises au ministre démontrent que des volumes de bois de la forêt privée sont disponibles et ne trouvent pas preneur, alors que des usines s'approvisionnent de bois issu du territoire public.

À partir d'un document développé par la Fédération, les syndicats ont été invités à rencontrer les députés de leur territoire pour leur transmettre les attentes des producteurs dont, entre autres, une intervention rapide du ministre Béchard pour assurer le respect du principe de la résidualité.

Des rencontres ont eu lieu entre des représentants de la Fédération, de l'UPA et des partis d'opposition pour les sensibiliser au dossier.

Dans le cadre des travaux préparatoires au Sommet sur l'avenir du secteur forestier, le président et le directeur général de la Fédération sont intervenus à de nombreuses reprises pour rappeler l'importance du principe de la résidualité pour la forêt privée et pour appeler à son maintien et à son application.

Un communiqué de presse intitulé « La forêt privée s'inquiète de l'inaction du ministre Béchard » a été émis conjointement avec le RESAM le 30 octobre 2007.

Le sujet a aussi été abordé dans un éditorial du journal *la Terre de Chez Nous*, signé par le président de l'UPA, M. Laurent Pellerin.

Le dossier a été porté à l'attention des médias à l'occasion de la manifestation tenue à l'Assemblée nationale le 10 décembre 2007.



3 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS FORESTIERS AFFECTÉS PAR LA CRISE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'assemblée générale annuelle 2007 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :

« Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune »

- de mettre sur pied un programme de soutien aux producteurs forestiers œuvrant en forêt privée et qui sont grandement affectés par la crise de l'industrie forestière;
- d'accorder des budgets supplémentaires au budget existant pour la mise en valeur de la forêt privée afin de réaliser des travaux qui ne génèrent pas de production immédiate de bois et applicables pour les producteurs forestiers affectés par la crise de l'industrie forestière.

----- Cheminement -----

À partir d'un document développé par la Fédération, les syndicats ont été invités à rencontrer les députés de leur territoire pour leur transmettre les attentes des producteurs incluant les deux mesures d'aide mentionnées ci-dessus.

Dans le cadre du Sommet sur l'avenir du secteur forestier, la Fédération a transmis ces demandes par le biais du chantier sur les mesures à adopter à court terme.

Un projet de résolution demandant au ministre Béchard d'inclure ces deux volets dans son plan d'aide au secteur forestier a été acheminé au congrès de l'UPA pour adoption.

Une manifestation a été organisée devant l'assemblée nationale le 10 décembre 2007

Des démarches ont été effectuées auprès des sénateurs et députés du Fédéral dans le cadre de la mise en place d'un Fond en fiducie pour venir en aide aux secteurs forestiers et manufacturiers.



4 - GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FISCALITÉ FONCIÈRE

L'assemblée générale annuelle 2007 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :

« Au Comité des partenaires de la forêt privée »

- de s'assurer que le groupe de travail sur l'impôt foncier se réunisse dans les plus brefs délais pour proposer des solutions durables au problème de l'impôt foncier pour les producteurs forestiers.

« À la Fédération des producteurs de bois du Québec »

- de s'assurer que ses revendications soient prises en compte dans le rapport du groupe de travail sur l'impôt foncier.

Cheminement

Le groupe de travail sur les taxes foncières mis en place par le comité des partenaires de la forêt privée a tenu cinq rencontres en cours d'année. La Fédération a déposé et expliqué sa position aux autres participants présents.

M. Marc André Côté, conseiller forestiers sénior à l'UPA a effectué une analyse exhaustive de l'évolution des valeurs et des taxes foncières disponibles sur les terres forestières

Les travaux ont permis de documenter l'impact de la hausse des taxes foncières sur la rentabilité de l'aménagement forestier. Les partenaires ont été invités à se prononcer sur deux options soit sur la mise en œuvre d'un nouveau programme de remboursement des taxes foncières ou sur l'amélioration du programme existant. Rappelons qu'un rapport doit être déposé au comité des partenaires en mai 2008.

Parallèlement à ces travaux, un projet de résolution demandant une réforme du programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers a été acheminé au congrès de l'UPA pour adoption.



5 - STRATÉGIE D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES DU QUÉBEC

L'assemblée générale annuelle 2007 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :

« Au gouvernement du Québec »

- de présenter, le plus rapidement possible, une stratégie d'investissements sylvicoles basée sur un aménagement intensif des sites à fort potentiel, incluant la forêt privée de chaque région et que cette stratégie soit appliquée dès l'année financière 2008-2009.

----- Cheminement -----

Cette résolution a été transmise au MRNF. Des interventions ont été effectuées auprès du groupe du MRNF qui se penche sur un programme d'intensification de la mise en valeur de la forêt. La Fédération a participé aux travaux du chantier sur l'intensification de l'aménagement forestier dans le cadre du Sommet sur l'avenir du secteur forestier. Des cibles à atteindre ont été identifiées dans l'énoncé de vision adopté par la Fédération :

- faire progresser la productivité moyenne de la forêt privée de 1,8 à 2,2 m³/ha/an soit la moitié du potentiel de rendement théorique de la forêt privée québécoise;
- faire progresser la superficie de la forêt privée couverte par des plans d'aménagement forestiers de 46 % à 59 %.

Dans le cadre du chantier sur les mesures à adopter à court terme du Sommet sur l'avenir du secteur forestier, la Fédération et le RESAM ont conjointement demandé que le budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées soit haussé de 5, 10 et 15 M \$ au cours des trois prochaines années. Cette demande a été reprise à l'occasion de démarches pour obtenir une aide financière pour les producteurs de la forêt privée affectés par la crise forestière.



6 - REDEVANCES POUR LES PROJETS DE TRANSPORT D'ÉNERGIE

L'assemblée générale annuelle 2007 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :

« Au gouvernement du Québec »

- de modifier les lois et règlements concernés pour obliger tous les promoteurs de projets de transport d'énergie à verser aux propriétaires concernés une redevance annuelle en surplus des compensations usuelles négociées jusqu'à présent et à instaurer des mesures de remise en état des terres lorsque les installations ne sont plus utilisées;

« À la Fédération des producteurs de bois du Québec »

- de créer un groupe de travail pour déterminer les redevances à exiger et pour favoriser l'échange d'information entre les syndicats en regard de ce dossier.

----- Cheminement -----

Cette résolution a été transmise au MRNF. La Fédération a participé à la journée provinciale organisée par l'UPA pour déterminer une position commune en matière de redevances à être versées aux producteurs agricoles et forestiers, à la suite de l'installation d'infrastructures reliées au transport et à la production d'énergie. Il n'y a pas eu de travaux au sein de la Fédération pour déterminer les redevances à exiger.



7 - CRÉDITS POUR LES ÉMISSIONS DE CARBONE POUR LES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

L'assemblée générale annuelle 2007 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande:

« Aux gouvernements du Canada et du Québec »

- de considérer les travaux d'aménagement forestier comme des activités permettant de stocker le carbone atmosphérique et de mettre en place des mécanismes permettant aux propriétaires forestiers de vendre des crédits pour les émissions de carbone sur le marché de l'éventuelle bourse du carbone.

----- Cheminement -----

Cette résolution a été transmise aux deux niveaux de gouvernement. Le ministre canadien des ressources naturelles a indiqué que selon les recherches menées, il est probable que les forêts aménagées du Canada deviennent une source nette de carbone en raison des feux et des infestations d'insectes. Le Canada a choisi de ne pas tenir compte de la gestion des forêts dans sa comptabilisation aux fins du Protocole de Kyoto. Cependant, il note que la gestion des forêts peut encore jouer un rôle dans le cadre d'un système de compensation intérieure.

Malgré ces indications, le gouvernement canadien a adopté un programme en cours d'année.

La Fédération canadienne des propriétaires de boisés privés (FCBPB) a inscrit ce dossier à son agenda. Des échanges ont eu lieu avec des représentants du gouvernement fédéral pour les inviter à tenir compte des caractéristiques de la forêt privée dans la détermination des protocoles de reconnaissance des crédits pour les émissions de carbone. La FCBPB a commencé à travailler à la mise sur pied d'un programme pilote, en collaboration avec le Réseau des forêts modèles. Des développements sont à suivre.



8 - CONTRÔLE DES POPULATIONS DE CERFS DE VIRGINIE

L'assemblée générale annuelle 2007 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :

« Au gouvernement du Québec »

- de mettre en place des mesures pour réduire les densités de cerfs de Virginie à des niveaux permettant d'assurer la régénération naturelle de toutes les essences.

Cheminement

Cette résolution a été transférée au MRNF. Le Ministère a permis le prélèvement par la chasse d'un nombre additionnel de cerfs sans bois dans certaines zones, tout en évitant de nuire au potentiel de croissance de cette population.



Organisations administrant un plan conjoint de producteurs de bois

S.P.B. ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

172, avenue du Lac, Rouyn (Québec)
J9X 4N7
Gérald Beaupré, prés.
Mario Cousineau, sec.
Tél. : 819 762-0835
Fax : 819 762-0831
spbat@spbat.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT- LAURENT

284, rue Potvin, Rimouski (Québec)
G5L 7P5
Jean-Maurice Lechasseur, prés.
Jean Tremblay, sec.
Tél. : 418 723-2424
Fax : 418 722-3552
spfbsl@upa.qc.ca
jeantremblay@upa.qc.ca

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE

3500, 6^e avenue Ouest
St-Georges Est, Beauce (Québec)
G5Y 3Y9
Marc-Yvon Poulin, prés.
Raymond Racine, sec.
Tél. : 418 228-5110
Fax : 418 228-5800
apbb@globetrotter.net

S.P.B. CENTRE-DU-QUÉBEC

2410, rue de l'industrie, Trois-Rivières
(Québec) G0R 1Z0
Gaston Roy, prés.
Ghislain Leblond, sec.
Tél. : 819 697-2922
Fax : 819 697-0574
spb@spbois.qc.ca

S.P.B. CÔTE-DU-SUD*

1120, 6^e avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Eddy Morin, prés.
Georges Fortier, sec.
Tél. : 418-856-4639
Fax : 418-856-2775
spbcs@globetrotter.net

S.P.B. ESTRIE

4300, Boul. Bourque, Sherbrooke
(Québec) J1N 2A6
André Roy, prés.
Raymond Thibeault, sec.
Tél. : 819 346-8905
Fax : 819 346-8909
rthibeault@upa.qc.ca

S.P.B. GASPÉSIE

172, boul. Perron Est, New-Richmond
(Québec) G0C 2B0
Berthold Gagné, prés.
Jean-Pierre Rivière, sec.
Tél. : 418 392-7724
Fax : 418 392-4862
jprieviere@upa.qc.ca

O.P.B. GATINEAU*

276, rue Principale Sud, Maniwaki
(Québec) J9E 2A6
Raymond Johnson, prés.
Mario Couture, sec.
Tél. : 819 449-6649
Fax : 819 449-7082
opb.gat@bellnet.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DE LABELLE

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
(Québec) J9L 2B8
Lucien Gratton, prés.
Mario Lanthier, sec.
Tél. : 819 623-2228
Fax : 819 623-3430
mario.lanthier@spfl.net

S.P.B. MAURICIE

2410, rue de l'industrie, Trois-Rivières
(Québec) G0R 1Z0
André Lafrenière, prés.
Ghislain Leblond, sec.
Tél. : 819 370-8368
Fax : 819 370-1273
spb@spbois.qc.ca

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC*

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 555, Longueuil (Québec)
J4H 4E7
Clément Ricard, prés.
Armand Plourde, sec.
Tél. : 450 679-0530
Fax : 450 679-4300
spbrm@upa.qc.ca

O.P.B. PONTIAC

10, Centre, CP 929, Shawville
(Québec) J0X 2Y0
Douglas Gauthier, prés.
Nicolas Brodeur, sec.
Tél. : 819 647-2448
Fax : 819 647-5987
nbrodeur@lino.com

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

5185, rue Rideau, Québec
(Québec) G2E 5S2
Martin J. Côté, prés.
Martin Chouinard, sec.
Tél. : 418 872-0770
Fax : 418 872-7099
spfrq@upa.qc.ca

S.P.B. SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

3635, rue Panet, Jonquière (Québec)
G7X 8T7
Pierre-Maurice Gagnon, prés.
Jean-Louis Vigneault, sec.
Tél. : 418 542-5666
Fax : 418 542-4046
syndicat.bois@spbsaglac.qc.ca

* Syndicat sans lien avec la FPBQ en 2007
S.P.B. : Syndicat des producteurs de bois
O.P.B. : Office des producteurs de bois

PUBLIÉ PAR :

*La Fédération des producteurs de bois du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 565
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530 • Télécopieur : 450 679-4300
Courriel : bois@upa.qc.ca
www.fpbq.qc.ca*

COORDINATION :

FPBQ

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :

*Francine Larivée, Direction vie syndicale,
Union des producteurs agricoles*